



1. Objectifs et prérogatives

Le certificat d'animateur de randonnée de proximité vise à préparer des pratiquants aptes à exercer la fonction d'animateur de randonnées pédestres se déroulant sur une journée maximum. L'animateur de randonnée pédestre de proximité exerce en autonomie et bénévolement son activité d'animation auprès de tous publics. Ses prérogatives sont limitées aux itinéraires répertoriés*, cotés 1 et 2 sur les critères effort et risques de la cotation fédérale.

**Un itinéraire répertorié peut être balisé, présent dans des publications (topoguides, rando-fiches, descriptifs divers) ou issu de la base de données du club (randothèque)*

2. Activités et compétences

L'animateur prépare une randonnée, il encadre la sortie, il assure la sécurité du public et des tiers. Il participe au fonctionnement de son association.

Pour exercer cette fonction, l'animateur doit avoir les compétences suivantes :

- Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs.
- Maîtriser les techniques de base de la randonnée pédestre pour conseiller les participants.
- Préparer et organiser une randonnée de proximité.
- Encadrer et animer une randonnée de proximité.
- Assurer la sécurité du public et des tiers.

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les principes de fonctionnement d'un club affilié à la FFRandonnée.
- Construire un itinéraire dans le respect de leurs prérogatives.
- Animer un groupe en toute sécurité.



5.1. Dans le tronc commun

Se conférer au guide transversal

5.2. Dans la formation spécifique

En présentiel (7 heures) :

- Préparation, animation et conduite d'un groupe en randonnée
- Connaissance des publics et gestion de groupe

En formation à distance (6 heures) :

- Comment construire un tableau de marche simplifié
- La cotation fédérale : apprendre à coter l'itinéraire choisi
- Comment accueillir et prendre en charge un groupe de randonneurs
- L'équipement du randonneur : les chaussures, les vêtements, le sac à dos, les bâtons, ... : connaître et conseiller
- Le code de la route pour les piétons : connaître et faire appliquer
- La charte du randonneur : la connaître et la faire appliquer

3. Modalités pédagogiques :

- Modules de formation à distance avec une possibilité de suivi par un formateur.
- Présentations et démonstrations par les formateurs dans le cadre du présentiel
- Travail en atelier
- Mises en situation